



DECISION N° DEC 25.095/K

**PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIF AU CONTRAT
DE RESERVATION DE LOGEMENTS - SIS 8 ROUTE NATIONALE
6 ET 3 AVENUE DE MELUN**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°23.024/D du Conseil Municipal du 31 mars 2023 portant demande de garantie totale d'un emprunt pour un montant total de 8 024 396 € contracté par Essonne Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 62 logements sis angle RN 6, place de la Pyramide et avenue de Melun, et son article 7,

CONSIDERANT que l'avenant n°1 relatif au contrat de réservation de logements porte sur la renumérotation des logements réservés et le décalage d'un trimestre de la livraison desdits logements,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 relatif au contrat de réservation annexé à la présente.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.095/K

OBJET : PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIF AU CONTRAT DE RESERVATION DE LOGEMENTS - SIS 8 ROUTE NATIONALE 6 ET 3 AVENUE DE MELUN

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 31 octobre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/10/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 25.095/R

Objet de l'acte : PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIF AU CONTRAT DE
RESERVATION DE LOGEMENTS - SIS 8 ROUTE NATIONALE 6 ET 3 AVENUE DE
MELUN
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 3 - Emprunts
Transaction Préfecture : 091-219101144-20251031-BRU_AR_25335_1-AR
Date de l'acte : 31/10/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25335_1

Date de réception en Préfecture : 31 octobre 2025